

**COMMUNIQUE DE JEAN-LUC CHENUT**  
**PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE**

**MAINTIEN D'UNE CONTINUITE OPTIMALE ET SECURISEE DE NOS MISSIONS ET CREATION  
D'UN FONDS EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN POUR PRESERVER LES PARTENAIRES ET LES  
ASSOCIATIONS IMPACTES PAR LES CONSEQUENCES DE L'EPIDEMIE DE CORONAVIRUS**

Le développement rapide de l'épidémie de Coronavirus conduit d'ores et déjà à une multiplication, pour des raisons parfaitement compréhensibles, des décisions d'annulation ou de report d'évènements ou de manifestations portés par de nombreux acteurs de la vie associative et sociale locale.

Des mesures chaque jour plus restrictives viennent impacter la vie quotidienne de nos concitoyens et de nombreux services dédiés aux personnes.

A ce jour, nul ne peut raisonnablement évaluer l'ampleur, la durée et les conséquences de cette situation.

En interne, nous prenons et ajustons au jour le jour toutes les mesures permettant de préserver la santé des agents du Département tout en organisant la continuité de nos missions.

Avec les Services de l'Etat, et notamment l'Agence Régionale de Santé, nous accompagnons activement le déploiement du Plan bleu dans l'ensemble des structures et établissements intervenant notamment en direction des personnes âgées ou en situation de handicap. Par ailleurs, nous sommes très attentifs au suivi de la situation des établissements et structures relevant des compétences du Département, notamment dans les champs de la protection de l'enfance et de la petite enfance...

Il apparaît cependant que des partenaires de nos politiques publiques et des associations sont d'ores et déjà fortement impactés financièrement et que la pérennité de certains peut d'ores et déjà se trouver menacée.

Ils jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale et le bien vivre ensemble dans nos territoires : nous ne pouvons pas nous résigner à l'idée de voir certains de ces partenaires et associations acteurs de la vie locale disparaître à la suite de la crise sanitaire exceptionnelle qui traverse notre pays.

Le Département d'Ille et Vilaine, en charge des solidarités et de la cohésion sociale, va donc se mobiliser pour pouvoir intervenir en faveur des structures dont la pérennité se trouverait aujourd'hui compromise du fait de l'épidémie et de ses différentes conséquences.

A cette fin, je proposerai à l'Assemblée départementale, lors de la Session d'Avril, la création d'un fond de soutien exceptionnel.

Les modalités de mise en œuvre et d'instruction des dossiers seront précisées d'ici la Session de juin.

Une commission spécifique, ouverte à des élus de la minorité, sera constituée à cette fin.

Notre objectif est clair : aucun acteur de la vie sociale de nos territoires ou partenaire de nos politiques publiques ne doit voir sa pérennité compromise du fait de la crise sanitaire.